



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 09379

Numéro SIREN : 808 359 426

Nom ou dénomination : A.D.E.

Ce dépôt a été enregistré le 08/03/2017 sous le numéro de dépôt 9097

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2015

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A.D.E

Adresse de l'entreprise 214 BOULEVARD CHARLES DE GAULL 92700 COLOMBES

Numéro SIRET * 80835942600018

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

certifié conforme par le mandant. Tefel

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				31122015	31122014
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070	9 585	
	Autres * (3)	072	074	3 943	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	13 527	
Total général (I+II)		110	112	13 527	

Net
GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
- 8 MARS 2017
DEPOT N° *Tefel*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		3 000	
	Ecart de réévaluation ²	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132		
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		2 249	
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		5 249	
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		1 759	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 914	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	4 605	
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		8 279	
Total général (I + II + III)		180		13 527	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **SASU A.D.E**

A - RÉSULTAT COMPTABLE

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le					Néant					
		13	1	1	2	2	0	1	5	13	1	1	2	2	0	1	4
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *																
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services * }	209								210							
		215								214							
		217							218				13	046			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)									222							
	Production immobilisée *									224							
	Subventions d'exploitation reçues									226							
	Autres produits									230							
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									232			13	046			
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234						
Variation de stock (marchandises) *										236							
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)										238			264				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *										240							
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)										242			7	049			
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243								244							
Rémunérations du personnel *										250			2	157			
Charges sociales (cf. renvoi 380)										252			1	327			
Dotations aux amortissements *										254							
Dotations aux provisions										256							
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259								262							
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260															
Total des charges d'exploitation (II)										264			10	797			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270			2	249			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)									280							
	Produits exceptionnels (IV)									290							
	Charges financières (V)									294							
	Charges exceptionnelles (VI)									300							
	Impôts sur les bénéfices * (VII)									306							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)										310			2	249			
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										312			2	249	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318							
	Provisions non déductibles *									322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									324							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247								330							
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. series)	986															
	Reprise d'entreprises en diff-ulté (44. septies)	981															
	Déduct. ZFA (44. quaterdecies)	345															
	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987															
Zones de restructuration de la défense (44. octies)																	
	Jeune entreprise innovante (44. series A)	989															
	Investissements outre-mer	344															
	Créance due au report en arrière du déficit	346															
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										352			2	249	354		
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)									356							
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :																
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										370			2	249	372		
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381															
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380						1	100								
Montant de la T.V.A. collectée		374			2	609											
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378				773											
Effectif moyen du personnel *		376				0											
Montants des prélèvements personnels de marchandises *		399															
n° du centre de gestion agréé :																	
Effectif affecté à l'activité artisanale		861															

Désignation de l'entreprise : SASU A.D.E

Néant ☒ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492	494	496	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	502	504	506
	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572	574	576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme		
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591		
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

A.D.E.
SASU au Capital de 3000 euros
214, Boulevard Charles De Gaulle
92700 Colombes
RCS 80835942600018 B NANTERRE

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2016

L'an deux mille seize, et le 30 juin, à 19 heures, les associés de la Société ADE, société par actions simplifiées Unipersonnelle au capital de 3000 €, dont le siège social est à 214, Bd Charles de Gaulle - 92700 COLIMBES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 80835942600018, se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle sur la convocation qui leur a été adressée individuellement en main propres.

Monsieur Augustin Denis EYATA, associé unique préside la séance en qualité de Président,

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée, qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise. Il dépose sur le bureau :

- les accusés de réception des lettres de convocation ;
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015
- Quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président ne met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

certifié conforme
le président.


A.D.E.
SASU au Capital de 3000 euros
214, Boulevard Charles De Gaulle
92700 Colombes
RCS 80835942600018 B NANTERRE

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2015, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés, et donne quitus au président de sa gestion de cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Résultat bénéficiaire

L'assemblée générale décide de reporter à nouveau le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2249 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents.


A.D.E. SERVICES
LA DIRECTION

Exercice 2015 Affectation du résultat

- **Proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée annuelle des associés réunie le 30 JUIN 2016**

Le résultat de 2249 euros est affecté au report à nouveau

- Décision d'affectation du résultat

La proposition d'affectation du résultat, telle que reproduite ci-dessus a été adoptée à la majorité des associés.

Fait à Paris, le 30 juin 2016

Le Président

**A.D.E. SERVICES
LA DIRECTION**



**RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE**

A.D.E.
SASU au Capital de 3000 euros
214, Boulevard Charles De Gaulle
92700 Colombes
RCS 80835942600018 B NANTERRE

**RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2016**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et vous rendre compte de l'activité de notre Société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il a été mis à votre disposition, avec le présent rapport, les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan ;
- le compte de résultat ;
- l'annexe ;
- le texte des résolutions soumises à votre approbation ;

Le compte de résultat fait apparaître un **bénéfice de 2249** Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

La société a réalisée au cours de l'exercice écoulé un **chiffre d'affaire de 13046 €**, des **charges d'exploitations de 10797 €**

- Examen des comptes et résultats

Le président vous précise tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis en toute conformité.

La société ADE a réalisé à ce titre au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, un chiffre d'affaires de 13046 Euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de 10797 Euros.

Le résultat d'exploitation ressort donc pour l'exercice à 2249 Euros.

Le résultat courant avant impôts est de 2249 Euros.

Résultat exceptionnel est de 0 Euros.

Le résultat net au 31 décembre 2015 se traduit par un bénéfice de 2249 Euros.

- Mentions légales

Aucune prise de participation significative ou prise de contrôle n'a été effectuée au cours de l'exercice (article 356, alinéa 1 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966).

II - CONVENTIONS VISEES A L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

(pas de contrats de l'article L. 223-19 du Code de commerce - pas de commissaire aux comptes)

Le Président expose qu'aucune des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2015 et que les conventions antérieures n'ont pas subi de modification.

III - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Gérant vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de 2249 Euros.

Il vous propose d'affecter cette somme au compte de report à nouveau.

IV - MENTIONS LEGALES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que nous n'avons pas distribué de dividendes au cours de ce premier exercice.

* * *

Le Président souhaite que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudriez bien donner à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Fait à Paris
le 30 juin 2016

Le Président.

A.D.E. SERVICES
LA DIRECTION

